

508

11 FÉVRIER 1920

245

E 2200 Paris 1/1580

*La Légation de Suisse à Paris  
à la Division des Affaires étrangères du Département politique*

*Copie d'expédition*<sup>1</sup>

T n° 23

Paris, 9 février 1920

Ador communique qu'après avoir reçu vos instructions<sup>2</sup> il estime nécessaire de concentrer tous nos efforts pour faire admettre point de vue exposé dans mémorandum 13 janvier<sup>3</sup> dans note aux Puissances du 30<sup>4</sup> et dans votre déclaration à Assemblée fédérale<sup>5</sup>. Dispositions générales paraissent bonnes mais tout pourrait échouer si voulons faire préciser trop de points. Tient essentiellement à bien vous indiquer sa conviction personnelle.

---

1. *La minute manuscrite de ce télégramme a été rédigée par Ador lui-même qui le signe.*

2. *Cf. n° 243.*

3. *Cf. n° 228.*

4. *Cf. n° 240.*

5. *Cf. n° 241.*

